|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/ADN/43 | |
|  | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  17 octobre 2017  Français  Original: anglais et français |

**Commission économique pour l’Europe**

**Comité d'administration de l’Accord européen   
relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de   
navigation intérieures (ADN)**

Vingtième **session**

Genève, 26 janvier 2018  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la vingtième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

qui aura lieu au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 26 janvier 2018 à 14 h 30.

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Élection du bureau pour 2018.

3. État de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN).

4. Questions relatives à la mise en œuvre de l'ADN:

a) Sociétés de classification;

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences;

c) Notifications diverses;

d) Autres questions.

5. Travaux du Comité de sécurité.

6. Programme de travail et calendrier des réunions.

7. Questions diverses.

8. Adoption du rapport.

1. \* Des annotations à l’ordre du jour et une liste de documents seront diffusées dans le document ECE/ADN/43/Add.1. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Par souci d’économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports durables de la CEE <http://live.unece.org/trans/main/dgdb/adn/adn\_age.html>. À titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique ([lucille.caillot@unece.org](mailto:lucille.caillot@unece.org)). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C. 337, 3e étage, Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-3)